

# polifonia

RAPPORT

## LES EXAMINATEURS EXTERNES INTERNATIONAUX DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUPÉRIEUR

RÔLES, OBJECTIFS ET ÉTUDES DE CAS

'POLIFONIA'  
GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LA MOBILITÉ:  
RECONNAISSANCE,  
SUIVI ET PROGRAMMES/  
DIPLÔMES CONJOINTS



# polifonia

## LES EXAMINATEURS EXTERNES INTERNATIONAUX DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUPÉRIEUR

RÔLES, OBJECTIFS ET ÉTUDES DE CAS

WWW.POLIFONIA.EU



AEC



Lifelong  
Learning  
Programme



'P O L I F O N I A'  
G R O U P E D E T R A V A I L  
S U R L A M O B I L I T É:  
R E C O N N A I S S A N C E,  
S U I V I E T P R O G R A M M E S/  
D I P L Ô M E S C O N J O I N T S



Octobre 2014

Design: Daniela Tomaz

Traduction: Geneviève Bégou

Relecture: Pauline Patoux

DISCLAIMER:

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que ses auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Lifelong  
Learning  
Programme

**ABRÉVIATIONS** **06****AVANT-PROPOS** **07**

Objet du rapport	07
Contexte du projet	07
Les auteurs	08

**I DEFINITIONS** **09**

1.1 L'examen Externe	09
1.2 Types d'examineurs externes	09
1.2.1 Les examinateurs externes internationaux	10

**2 LE BUT : POURQUOI DES EXAMINATEURS EXTERNES INTERNATIONAUX ?** **11****3 RETOURS D'EXPÉRIENCES ET AUTRES OBSERVATIONS** **12**

3.1 Considérations pratiques	15
------------------------------	----

**4 ÉTUDES DE CAS ET DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES** **16**

## ABRÉVIATIONS

**AEC** Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen

**EMS** Établissements d'enseignement supérieur

**GT** Groupe de Travail

**AVANT-PROPOS****OBJET DU RAPPORT**

Le principe des examinateurs externes internationaux peut se voir comme une nouvelle forme de coopération, de mobilité et de développement professionnel entre établissements européens d'enseignement musical supérieur. Au sein du réseau ERASMUS pour la musique « Polifonia », le groupe de travail intitulé « Groupe de Travail 5- Mobilité: reconnaissance, suivi et programmes communs » a été chargé d'étudier le recours aux examinateurs externes internationaux dans le cadre des méthodes d'évaluation en usage dans les établissements et, par le biais d'un rapport, de présenter des solutions pratiques aux établissements intéressés par cette méthode. L'information contenue dans ce document se base sur des expériences récentes d'examineurs externes internationaux et d'établissements faisant actuellement appel à ce nouveau type d'examineurs. Elles sont présentées sous forme d'études de cas.

Ce rapport définit le terme « examinateurs externes internationaux », liste les avantages que retirent les établissements d'un recours à ces examinateurs et présente des expériences récentes. Il expose également certaines considérations pratiques à prendre en compte dans le cadre d'un système faisant appel à des examinateurs externes internationaux.

**CONTEXTE DU PROJET**

Depuis son lancement en 2004, le réseau ERASMUS pour la musique « Polifonia »<sup>[1]</sup> participe de manière proactive aux divers développements de la politique européenne en matière d'enseignement supérieur pour le champ de l'enseignement musical (mobilité, recherche, assurance qualité et accréditation, admission et évaluation, liens avec le secteur professionnel, etc.).

Par une production régulière et de qualité, 'Polifonia' a réussi à sensibiliser l'ensemble du secteur sur ces sujets et permis leur développement tant au sein des établissements qu'au niveau national. 'Polifonia' est souvent cité dans le champ de l'enseignement supérieur, comme exemple de réussite dans le programme de modernisation lancé par la Déclaration de Bologne pour son travail thématique à l'échelon européen. Il est maintenant fermement ancré dans la Stratégie Europe 2020.

Soutenu par le programme européen des réseaux ERASMUS<sup>[2]</sup>, le projet « Polifonia » est à ce jour le projet européen le plus important dans le domaine de la formation musicale professionnelle. Il s'est déroulé en trois cycles : 2004-2007, 2007-2010 et 2011-2014. Durant ces quatre dernières années, le projet a été coordonné conjointement par le Koninklijk Conservatorium Den Haag<sup>[3]</sup> et l'Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC)<sup>[4]</sup>, et a impliqué des experts issus de 55 établissements d'enseignement musical supérieur et autres organisations professionnelles, représentant 26 pays européens et 4 pays hors Europe.

L'objectif général du réseau ERASMUS pour la musique « Polifonia » est de promouvoir l'innovation et d'améliorer la qualité, l'attractivité et l'accessibilité de l'enseignement musical supérieur européen à travers le développement d'une coopération à l'échelon européen.

<sup>[1]</sup> Pour plus d'information sur le projet "Polifonia", se reporter au site internet [www.polifonia.eu](http://www.polifonia.eu).

<sup>[2]</sup> Les réseaux universitaires Erasmus ont été soutenus par le Programme d'apprentissage tout au long de la vie (Lifelong Learning Programme -LLP) de la Commission européenne, programme de financement européen dans le domaine de l'éducation et de la formation, entre 2007 et 2014. Les réseaux universitaires ERASMUS ont été conçus pour promouvoir la coopération et l'innovation européennes dans des domaines spécifiques. Pour plus d'information sur ce programme de financement, consulter le site [http://eacea.ec.europa.eu/lif/erasmus/erasmus\\_networks\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/lif/erasmus/erasmus_networks_en.php).

<sup>[3]</sup> Koninklijk Conservatorium Den Haag Website: [www.koncon.nl/en](http://www.koncon.nl/en)

<sup>[4]</sup> AEC Website: [www.aec-music.eu](http://www.aec-music.eu)

# polifonia

## LES AUTEURS

Le GT a œuvré à la promotion de la mobilité dans le secteur de l'enseignement musical supérieur par une série d'activités. Au cours du projet, le GT s'est concentré sur les objectifs suivants :

- Parvenir à un accord européen sur le traitement des questions de reconnaissance dans les établissements d'enseignement musical supérieur
- Développer une méthodologie pour faciliter les dispositions d'examen externe dans l'enseignement musical supérieur
- Réaliser des études de cas pour identifier les problèmes de mobilité et de reconnaissance dans le cadre des programmes communs européens

Le GT « Polifonia » se composait de :

- Keld Hosbond (co-président - Det Jyske Musikkonservatorium, Aarhus)
- Rineke Smilde (co-président - Prins Claus Conservatorium, Groningen)
- Chris Caine (Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance, Londres)
- John Galea (Università ta' Malta, Malte)
- Aygül Günaltay (Conservatoire d'État d'Istanbul, Istanbul)
- Hannah Hebert (Koninklijk Conservatorium Den Haag/AEC, La Haye/Bruxelles)
- Shane Levesque (Hong Kong Academy for Performing Arts, Hong Kong)
- Hanneleen Pihlak (Eesti Muusika - ja Teatriakadeemia, Tallinn)
- Martin Prchal (Koninklijk Conservatorium Den Haag, La Haye)
- Eleonoor Tchernoff (Koninklijk Conservatorium Den Haag, La Haye)
- Ioannis Toulis (Département de musique – Université ionienne, Corfou)
- Maarten Weyler (Conservatorium Hogeschool Gent, Gand)

## I. DEFINITIONS

Qu'entendons-nous exactement par « examinateur externe international » ? La recherche initiée par le projet « Polifonia » fait ressortir une grande diversité de pratiques dans l'emploi d'examinateurs externes internationaux et leur(s) rôle(s) dans l'évaluation des résultats des étudiants.

### I.1 L'EXAMEN EXTERNE

Pour le groupe de travail, la première étape de la collecte d'informations sur le sujet consistait à obtenir une vue d'ensemble des pratiques actuelles de la communauté AEC concernant les examens externes en général, c'est-à-dire la présence d'examinateurs externes (pas nécessairement internationaux) dans les commissions d'évaluation. Un questionnaire, diffusé en 2012 dans les établissements membres de l'AEC, portait sur la présence d'évaluateurs externes aux récitals des étudiants, aux examens d'entrée et à d'autres moments du cursus, ainsi que sur d'autres pratiques. Les réponses montraient clairement qu'il se passait déjà beaucoup de choses dans divers établissements, mais aussi que le questionnaire créait une certaine confusion quant au genre d'examinateurs externes sur lesquels les informations étaient recueillies. Dans son analyse des résultats, Ben Croft (The Hong Kong Academy of Performing Arts / Académie des arts de la scène de Hong Kong) a souligné la difficulté d'extrapoler certaines tendances nationales car les réponses ne permettaient pas d'affirmer qu'elles décrivaient une pratique nationale (donc basée sur des exigences légales) ou des pratiques institutionnelles localisées. Nonobstant cette incertitude, il était intéressant de relever la présence d'examinateurs externes aux examens d'entrée dans les établissements français et leur absence dans les établissements autrichiens, allemands, hongrois, italiens, polonais et espagnols, sans pouvoir néanmoins déterminer s'il s'agissait de tendances nationales ou de pratiques institutionnelles localisées. Par ailleurs, le principe du recours à des examinateurs externes internationaux ne figurait pas du tout dans cette enquête. Les résultats ont fait ainsi apparaître clairement la nécessité de définir précisément le terme « examinateur externe ».

Ce premier questionnaire et le travail réalisé par le Groupe de travail « Polifonia » « Évaluation et critères »<sup>[1]</sup> ont mis en évidence l'existence de trois approches en usage concernant la composition du comité (ou de la commission) qui évaluera la prestation de l'étudiant, par exemple lors d'une évaluation ou d'un examen final ou intermédiaire :

- Un comité composé uniquement de professeurs en lien avec l'établissement de l'étudiant.
- Un comité composé uniquement d'examinateurs externes (par exemple des représentants de la profession, des enseignants d'autres établissements) sans lien avec l'établissement de l'étudiant.
- Un comité composé de professeurs liés à l'établissement de l'étudiant et d'examinateurs externes sans lien avec lui.

### I.2 TYPES D'EXAMINATEURS EXTERNES

Afin d'éviter toute confusion avec la terminologie en usage dans certains pays où il existe une tradition d'examinateurs/évaluateurs/contrôleurs externes (Royaume-Uni, Hong Kong et Malte, par exemple), il est important de clarifier les différents rôles et types d'examinateurs externes :

- Dans le présent contexte, un examinateur externe est normalement un spécialiste d'une discipline spécifique (par ex. un professeur de violon, de composition, de chant ou de guitare jazz) dont la mission est de participer à des comités d'évaluation pour des évaluations formatives et/ou sommatives d'interprétation.

<sup>[1]</sup> Toute l'information sur le Groupe de travail « Évaluation et critères » est disponible à l'adresse suivante : [www.aec-music.eu/polifonia/working-groups/assessment--standards](http://www.aec-music.eu/polifonia/working-groups/assessment--standards)

- Dans certains pays, une autre pratique est en vigueur : l'examinateur externe (souvent appelé « examinateur externe général » ou « examinateur externe de programme ») supervise les examens finaux dans différents départements en qualité de généraliste afin de faire une analyse comparative générale des critères et procédures entre départements, dans le cadre d'un seul type de diplôme.

Alors que « l'examinateur externe général » peut être considéré plus comme un outil d'assurance qualité pour analyser les critères internes et les procédures d'évaluation de l'établissement, l'examinateur externe spécialiste sera plus directement impliqué dans l'évaluation proprement dite des étudiants. En conséquence, son profil sera plus en phase avec le contenu effectif des programmes et le cursus.

## 1.2.1 Les examinateurs externes internationaux

Le groupe de travail « Polifonia » suggère d'ajouter une dimension internationale au principe de l'examen externe en impliquant des examinateurs externes originaires d'un pays tiers. Ces examinateurs externes internationaux peuvent agir dans le cadre des deux fonctions décrites plus haut. Une des études de cas présentées dans le cadre de ce travail a été réalisée à l'université de Malte, où l'examinateur externe agit en fait comme un « examinateur externe général international », et combine le rôle « d'examinateur externe généraliste » décrit ci-dessus et une dimension internationale. L'étude de cas fournie par la Hong Kong Academy of Performing Arts (Académie des arts de la scène de Hong Kong) décrit le recours aux deux types d'examinateurs externes, en provenance de l'étranger dans les deux cas.

Pour plus d'informations sur le principe général des examinateurs externes (pas nécessairement au niveau international), nous recommandons de consulter le rapport final du groupe de travail « Polifonia » : « Évaluation et critères <sup>[2]</sup>.

<sup>[2]</sup> Le texte intégral du rapport du GTI sera publié sur le site de l'AEC – [www.aec-music.eu](http://www.aec-music.eu)

### 2. LE BUT : POURQUOI DES EXAMINATEURS EXTERNAUX INTERNATIONAUX ?

Les raisons qui conduisent à se pencher sur l'usage d'examineurs externes au niveau international sont les suivantes :

- L'enseignement musical supérieur a une très forte dimension internationale. Afin d'assurer une constante mise à jour des programmes conformément aux exigences de la pratique professionnelle internationale, il est important d'accueillir des étudiants et des enseignants étrangers dans un établissement, mais aussi de suivre et comparer (benchmark) en permanence les programmes d'étude au niveau international. L'évaluation internationale interinstitutionnelle est une source d'informations précieuse sur les résultats d'un programme par rapport aux critères internationaux.
- La musique est une discipline très spécialisée : s'il n'y a qu'un nombre restreint de praticiens instrumentaux dans un pays donné, les évaluations interinstitutionnelles entre établissements d'un même pays n'auront peut-être pas toute l'objectivité souhaitée. Engager des examinateurs externes internationaux permet d'accroître le nombre de praticiens et améliore ainsi l'objectivité des évaluations.
- Parallèlement, la collaboration internationale en matière d'évaluation est un moyen efficace d'améliorer le savoir-faire des enseignants car elle permet de nouer le dialogue avec des collègues au niveau international et de connaître et comprendre d'autres systèmes d'examens. La réciprocité est donc un principe important. Non seulement les enseignants acquièrent l'expérience de différentes approches pédagogiques, mais - et surtout - ils se forgent leurs propres opinions sur les exigences des critères internationaux.
- Enfin, soulignons la contribution positive de cette approche internationale aux procédures d'accréditation et d'évaluation des programmes ou des établissements auxquelles les établissements devront se soumettre dans le cadre de leurs systèmes nationaux d'assurance qualité. Outre un renforcement des liens entre l'évaluation, l'assurance qualité et les politiques d'internationalisation des établissements impliqués, cette approche peut également s'avérer être un outil utile de comparaison des critères des acquis des étudiants au niveau international.

### 3. RETOURS D'EXPERIENCES ET AUTRES OBSERVATIONS

Les observations suivantes se basent sur les impressions recueillies suite à diverses expériences impliquant des examinateurs externes internationaux au cours des années universitaires 2012-2013 et 2013-2014 dans le cadre du projet « Polifonia », ainsi que sur des pratiques mises en place dans certains établissements depuis un certain temps :

- Du point de vue de l'établissement et des départements, la présence des examinateurs externes internationaux est perçue comme extrêmement précieuse, car ils ajoutent une perspective internationale et objective à l'évaluation des acquis de l'étudiant. Les étudiants ont exprimé le même argument en faveur du recours à ce type d'examineurs. Comme le montre l'étude de cas de la Hong Kong Academy of Performing Arts (Académie des arts de la scène de Hong Kong), la présence d'examineurs externes internationaux est jugée particulièrement importante, car les étudiants originaires de Chine continentale (en particulier) accordent beaucoup d'importance aux opinions des experts étrangers.
- Dans certains départements, le corps professoral a soulevé la question de la logique et de la nécessité du recours à des examinateurs externes internationaux. Généralement, les premières expériences ont dissipé la plupart des craintes, mais il avait été nécessaire de discuter en amont. La pratique antérieure consistant à n'employer que des examinateurs connus des enseignants avait peut-être contribué aux inquiétudes exprimées.
- Les étudiants ont fait observer l'importance d'une bonne préparation des examinateurs externes internationaux, en particulier la nécessité d'une information préalable sur les règles et critères d'évaluation. Ils ont également souligné le fait que les attentes des examinateurs externes internationaux doivent être clairement définies. En outre, le choix des examinateurs devrait se faire sur la base d'un savoir-faire professionnel et pédagogique plutôt que sur des considérations d'assurance qualité, c'est-à-dire que les examinateurs externes internationaux doivent être des experts dans leur domaine et non des généralistes.
- Dans un cas, les examinateurs externes internationaux ont fait des rapports détaillés suite à leur visite. Sources majeures d'informations, ces rapports ont donné au conservatoire un regard extérieur sur ses pratiques d'évaluation. Dans l'établissement en question, les rapports ont été diffusés à l'équipe de direction, entraînant des débats passionnants et intenses sur l'approche actuelle de l'évaluation et ses possibilités d'évolution.
- Dans un autre cas, des questionnaires d'assurance qualité ont été remis à tous les examinateurs externes, y compris les examinateurs internationaux, qui devaient dire s'ils trouvaient que les étudiants atteignaient les critères internationaux. Les résultats étaient intéressants : les examinateurs externes internationaux avaient tendance à noter un peu plus bas que les examinateurs externes actuels et/ou nationaux. L'étude de cet écart informera efficacement un établissement sur ses critères dans un contexte international.
- Certains établissements exprimaient une préférence en faveur de l'invitation d'experts externes « professionnels » (c'est-à-dire sans lien avec un autre conservatoire mais actifs dans la profession musicale). Malgré l'extrême intérêt de leur feedback quant aux compétences professionnelles de l'étudiant évalué, leur manque de familiarité avec les procédures et les principes d'évaluation dans l'EMS (en particulier s'ils viennent d'un autre pays) peut être source de problèmes.
- La présence d'examineurs externes internationaux peut avoir un impact positif important sur la mobilité des étudiants et du personnel. Initiés aux critères et aux pratiques de l'établissement d'accueil,

les enseignants seront plus enclins à envoyer leurs étudiants dans le cadre des programmes d'échange ERASMUS, et plus susceptibles de participer eux-mêmes aux échanges d'enseignants.

- La Hong Kong Academy of Performing Arts (Académie des arts de la scène de Hong Kong) demande en outre aux examinateurs externes sollicités de donner un cours aux étudiants à la fin de leur visite, renforçant ainsi la dimension personnelle et l'impact bénéfique de leur présence.
- Enfin, il a été signalé que dans certains pays, comme le Royaume-Uni et Hong Kong, les tâches des examinateurs externes peuvent être assez considérables, exigeant leur participation à un nombre important d'examens et l'étude d'une documentation assez volumineuse. Dans le cas des examinateurs externes internationaux, ceci suppose non seulement une connaissance linguistique adéquate mais aussi suffisamment de disponibilité pour remplir toutes les tâches (y compris le temps de déplacement et de séjour). À Hong Kong, par exemple, la durée de séjour des examinateurs externes s'étend souvent sur 3 ou 4 semaines.

Suite à son expérience d'examinatrice externe internationale au Conservatoire royal de La Haye, Aygul Sahinalp (Conservatoire d'État de l'université d'Istanbul), membre du groupe de travail, a réalisé une intéressante analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces) sur le sujet, fondée sur ses propres expressions et observations :

### **Forces**

- Transparence accrue des méthodes d'évaluation
- Développement des compétences en matière d'évaluation et d'usage des critères internationaux
- Amélioration des compétences des examinateurs
- Contribution à l'internationalisation des établissements d'EMS
- Comparaison des différentes pratiques d'évaluation et d'enseignement dans différents établissements d'EMS
- Validation des critères institutionnels par le biais de comparaisons internationales
- Possibilités accrues de collaboration et dimension internationale des connaissances
- Mobilité accrue des étudiants, des enseignants et du personnel non enseignant mais aussi des idées
- Valeur ajoutée à la mobilité

### **Faiblesses**

- Viabilité menacée par le manque de financement
- L'utilisation de critères trop différenciés pour les examinateurs externes
- Des systèmes pédagogiques sans points de comparaison
- L'absence de critères ou directives/protocoles d'évaluation clairs

### **Possibilités**

- Pour les étudiants dans leur établissement d'origine :

- Une évaluation par rapport aux critères internationaux
- Retombées potentielles sous la forme d'opportunités de prestation internationale
- Objectivité accrue
- Orientation professionnelle

*Pour les enseignants dans leurs établissements d'origine et dans les établissements d'accueil :*

- Échange de compétences
- Développement professionnel continu
- Réseautage professionnel
- Renforcement de l'objectivité dans l'évaluation
- Échange de bonnes pratiques et apprentissage par les pairs

*Pour les établissements :*

- Possibilité de situer la performance institutionnelle dans le contexte des bonnes pratiques internationales
- Amélioration de l'assurance qualité par le partage international des expériences
- Poursuite du développement de nouveaux partenariats pour d'autres activités de coopération entre établissements et personnels enseignants
- Contribution au développement professionnel continu des enseignants
- Transparence accrue dans l'évaluation vis-à-vis des étudiants
- Affinement des programmes pour répondre aux exigences internationales
- Échange de bonnes pratiques et apprentissage par les pairs

## **Menaces**

- Manque de financement
- Possible manque de transparence dans le choix des examinateurs externes : devrait-il y avoir un vivier européen d'examineurs externes internationaux ou sont-ils contactés individuellement ?
- Absence de définition claire des examinateurs externes internationaux : spécialiste, expert, animateur ou membre du jury ?

Aygul Sahinalp en tire la conclusion que « l'examen externe au niveau international est non seulement un outil important pour la validation de l'évaluation et des critères à l'international et pour l'échange de compétences mais également une manière très utile et pratique d'accroître et d'assurer la qualité ajoutée à la mobilité. Le recours à des examinateurs externes par des établissements d'EMS est un très bon modèle qui touche de près presque tous les grands secteurs d'activités et les exigences du Processus de Bologne : ouverture internationale, transparence, participation étudiante, mobilité, synergie entre établissements d'EMS et assurance qualité. »

Le rapport complet de sa visite au Conservatoire royal de La Haye en qualité d'experte externe internationale est inclus en annexe de ce document.

### 3.1 CONSIDÉRATIONS PRATIQUES

Le coût élevé du recours à des examinateurs externes internationaux est un sujet d'inquiétude pour les établissements. Il existe cependant diverses stratégies pour résoudre ce problème.

Les échanges réguliers de personnels enseignants dans le cadre d'ERASMUS+ peuvent être envisagés dans ce but, sur le principe que le professeur visiteur joue un rôle dans l'évaluation de l'enseignement. À l'heure actuelle, aucun règlement ne contredit cette hypothèse, car les règlements n'évoquent généralement des limites qu'en termes de temps à passer dans l'établissement d'accueil. Il est toutefois prudent de vérifier ceci en amont auprès de l'agence nationale ERASMUS+. Une solution consisterait à combiner le rôle de l'enseignant comme examinateur externe international avec quelques heures d'enseignement effectif dans l'établissement d'accueil (après les examens). Si ERASMUS+ peut couvrir les coûts d'un examinateur externe international, le recours à celui-ci pourrait même s'avérer financièrement plus intéressant que l'emploi d'un examinateur national.

Une autre disposition financière possible serait basée sur le principe du « portefeuille fermé », à savoir que l'établissement d'origine paie les frais de déplacement tandis que l'établissement d'accueil couvre les frais de séjour (hôtel et repas).

Dans certains pays, les examinateurs externes perçoivent une rémunération. Si tel est le cas, l'examineur externe international doit bénéficier de la même procédure. Il est important de préciser à l'avance le détail de toutes ces dispositions.

Il est également important d'avoir des ambitions现实istiques quant au nombre annuel d'examineurs externes internationaux. Il est souhaitable, par exemple, d'observer une alternance annuelle entre départements ou sections, parce qu'il serait financièrement irréaliste et irréalisable de vouloir que tous les départements fassent appel à des examinateurs externes internationaux en même temps.

La préparation de la visite de l'examineur externe international est également cruciale. Ce dernier doit absolument être parfaitement informé, en amont des examens, de la procédure d'évaluation et du système de notation en vigueur dans l'établissement. Les critères de notation et de classement fournis par l'établissement d'accueil sont des outils essentiels pour l'examineur externe.

Il est important de souligner que la confiance dans la qualité des établissements partenaires est une condition préalable à tout échange d'examineurs externes internationaux sur une base réciproque. Il est indispensable que les établissements concernés connaissent bien leurs critères et systèmes respectifs : en conséquence, des visites préparatoires par des membres de la direction seront peut-être nécessaires. Des arrangements bilatéraux peuvent faciliter l'échange d'examineurs externes internationaux. Dans cette optique, certains établissements souhaiteront peut-être mettre en place des partenariats stratégiques avec de petits groupes d'établissements. L'exemple du Conservatoire royal de La Haye et du Groupe « Pentacon » en est l'illustration. Cependant, dans certains pays, l'échange réciproque d'examineurs externes n'est pas autorisé en raison de règlements d'assurance qualité. Tel est le cas à la Hong Kong Academy (Académie des arts de la scène de Hong Kong), où la situation représente un défi : si les arrangements étaient fondés sur des accords de réciprocité, le recours aux examinateurs externes internationaux serait financièrement plus viable à long terme.

À l'origine, un des plans du groupe de travail était de créer un registre en ligne d'examineurs externes internationaux permettant aux établissements d'y recruter des intervenants. Pour éviter les doublons inhérents à la profusion de registres en ligne, il a été décidé d'ajouter une information sur le profil des examinateurs externes internationaux à l'actuelle base de données d'évaluateurs pairs dans le cadre des processus d'amélioration de la qualité menés par MusiQuE<sup>[1]</sup>. Le registre remplira donc un double objectif : fournir des évaluateurs pairs pour les visites d'établissements et de programmes ainsi que des examinateurs externes.

<sup>[1]</sup> MusiQuE – Music Quality Enhancement est un organe indépendant d'évaluation externe, dédié à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement musical intra- et extra-européen, et à l'aide aux établissements d'enseignement musical supérieur dans leurs propres projets d'amélioration de la qualité. MusiQuE prend le relais de la responsabilité des visites d'évaluation d'établissements et de programmes conduites par l'AEC depuis 2008.

## 4. ÉTUDES DE CAS ET DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

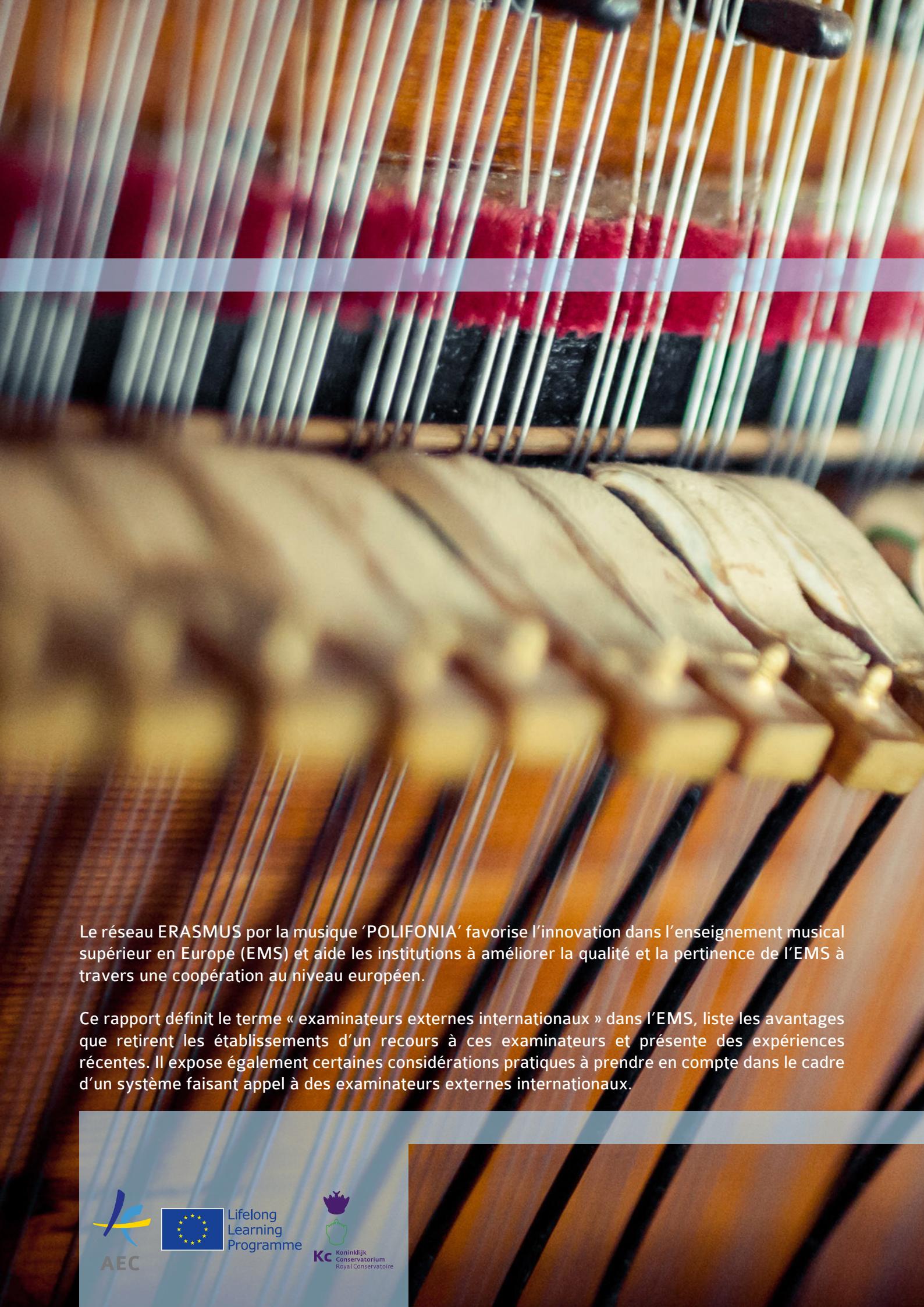
Outre ce document, une série d'annexes est disponible, décrivant les pratiques ou les expériences actuelles avec des examinateurs externes internationaux. Les études de cas décrivent les situations suivantes :

- Le recours à des examinateurs externes internationaux à la Hong Kong Academy for Performing Arts (Académie des arts de la scène de Hong Kong). Rédigé par Shane Levesque, membre du groupe de travail, cette intéressante étude de cas décrit fort bien les procédures et les formulaires utilisés à l'Academy en rapport avec les examinateurs externes internationaux. Cet exemple pourrait servir de modèle à d'autres établissements désireux de mettre en place un système comparable. En fait, le système en usage à l'Academy est semblable à celui utilisé au Royaume-Uni pour les examinateurs externes, mais en raison du contexte particulier de Hong Kong, les examinateurs externes viennent presque toujours de l'étranger. Cette situation rend l'étude de cas de l'académie de Hong Kong particulièrement intéressante car c'est un des rares établissements qui a systématiquement recours à des examinateurs externes internationaux depuis longtemps.
- Le recours à des examinateurs externes internationaux au Conservatoire royal de La Haye, à l'Académie norvégienne de musique et à la Guildhall School of Music and Drama, dans le cadre d'une expérience entrepris au sein du groupe « Pentacon », groupement de cinq conservatoires répartis dans le monde et cherchant une coopération plus étroite. Cette étude de cas décrit le contexte des visites des examinateurs externes internationaux et comprend les rapports des examinateurs qui délivrent un retour d'expérience dans le cadre de cette opération.
- Un rapport de Aygul Sahinalp, membre du Groupe de travail n° 5, décrivant son expérience d'examinatrice externe internationale au Conservatoire royal de La Haye, en mars 2013.
- Le recours à des examinateurs externes au Département de Musique de l'Université de Malte, décrit par John Galea, membre du groupe de travail. Comme dans le cas de Hong Kong, la plupart des examinateurs externes ont généralement une dimension internationale en raison du contexte géographique de l'université.



polifonia





Le réseau ERASMUS por la musique 'POLIFONIA' favorise l'innovation dans l'enseignement musical supérieur en Europe (EMS) et aide les institutions à améliorer la qualité et la pertinence de l'EMS à travers une coopération au niveau européen.

Ce rapport définit le terme « examinateurs externes internationaux » dans l'EMS, liste les avantages que retirent les établissements d'un recours à ces examinateurs et présente des expériences récentes. Il expose également certaines considérations pratiques à prendre en compte dans le cadre d'un système faisant appel à des examinateurs externes internationaux.



Lifelong  
Learning  
Programme

